

REGION WALLONNE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité de CLAVIER

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 03 janvier 2014 approuvant le renouvellement de la composition de la CCATM de Clavier;

Vu la délibération du conseil communal du 07 mars 2017 actant des modifications dans la composition de ladite commission ;

Vu la démission en date du 03 février 2017 de Madame Christine JOIRET en qualité de présidente de la Commission ;

Vu la démission en date du 30 janvier 2017 de Monsieur André Verlaine, membre suppléant de monsieur Robert DEPREZ ;

Vu la démission en date du 23 février 2017 de Monsieur Yannick LE GARVENNEC, membre effectif représentant le secteur privé au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal propose de désigner Monsieur André LUXEN, actuellement membre effectif au sein du secteur privé, en qualité de Président et de remplacer ce dernier par son suppléant, Monsieur Claude CLAMAR au poste de membre effectif ;

Considérant que le Conseil communal a désigné Madame Martine LEMOINE pour continuer le mandat laissé vacant par Monsieur Yannick LE GARVENNEC ;

Considérant, en conséquence, que la procédure de modification de la composition de la CCATM respecte les dispositions de l'article 7 du CWATUPE et de la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 ;

ARRETE :

Article 1^{er} – La composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Clavier est modifiée suivant la proposition contenue dans la délibération du conseil communal du 7 mars 2017.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Madame Christine JOIRET en qualité de Présidente. Son mandat est attribué à Monsieur André LUXEN ;
- Messieurs Yannick LE GARVENNEC et André LUXEN en qualité de membre effectif ;
- Madame Martine LEMOINE et Monsieur André VERLAINE en tant que suppléant.

La commission est donc composée comme suit :

Est désigné en qualité de présidente de la C.C.A.T.M. : André LUXEN

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1
Raphaël MAGIS	Michel LIEN
Maxime CHARLIER	Alain PIRNAY
Annie LUYSMOEYEN	Pol LECOMTE

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1
Robert DEPREZ	/
Martine LEMOINE	/
Louis LOUPPE	Luc HERWATS
Martine FIASSE-CHABEAU	Pierre HENRY de GENERET
Alain HUPPE	Bruno DEJARDIN
Michel FRANCE	Philippe BREELS
Claude CLAMAR	/
Nicolas MAYERES	André WARNOTTE
Christian BOVY	Jérôme WERY

Article 2 – Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le 29 MARS 2017



Carlo DI ANTONIO

